

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - M. GUITTONNEAU P. - Mme BONNIER I. - M. GUILBAUD L- M. - Mme GUILLET A-D. - MM. MAUDET J. - RELET J-M. – Mme CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. - Mme BROSSARD M. - MM. LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. – ROUXEL M. - GRIT G. - LOPEZ M-C. – PERROCHEAU N.

Absents : M. BERTHOME F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à M. MAUDET J. – Mme COUTANT S. qui a donné pouvoir à M. RELET J-M. – Mmes BLAIS G. - VILLERET L. – M. DUFAUT P.

Secrétaire : Mme GRIT G.

2018.100 – Budget principal : approbation de la décision modificative n° 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2018.

2018.101 – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite de 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2018.102 - Restaurant scolaire : approbation d'un tarif élève sans repas

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 1,30 € le tarif pour l'accueil des enfants amenant dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé leur panier repas et déjeunant au restaurant scolaire.

2018.103 – Tarifs municipaux – Année 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs applicables pendant l'année 2018 en 2019.

2018.104 – Approbation du rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport établi par la C.L.E.C.T. en date du 20 novembre dernier et d'approuver le montant des attributions de compensations définitives avec effet au 1^{er} janvier 2018.

2018.105 – Modernisation de l'administration : télétransmission des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de recourir à la télétransmission des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique soumis au contrôle de légalité.

2018.106 – Hygiène et sécurité au travail : mission d'inspection

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail.

2018.107 – Construction d'un centre périscolaire et d'un accueil de loisirs : validation de l'Avant-Projet Définitif, autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir, un permis de construire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) de l'opération, d'approuver le coût prévisionnel des travaux H.T., d'arrêter la rémunération définitive du maître d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la phase D.C.E., à déposer une demande de permis de démolir ainsi que le permis de construire sur les parcelles 91 et 92 de la section AO.

2018.108 – Construction d'un centre périscolaire et d'un accueil de loisirs : approbation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le plan de financement prévisionnel du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

2018.109 - Construction d'un centre périscolaire et d'un accueil de loisirs – Avenant n° 1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2018.110 – Prescription de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

2018.111 - Convention d'autorisation d'implantation d'une caméra sur un bâtiment de l'école privée "Les Roseaux" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le propriétaire et le gestionnaire d'un bâtiment de l'école privée « Les Roseaux ».

2018.112 – Jardin familiaux : avenant à la convention de mise à disposition pour les jardins familiaux de la Girade

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention avec l'association « Les Jardins Familiaux de la Girade ».

2018.113 - Conventions avec le SyDEV : travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition d'extension du réseau de distribution publique d'électricité.

2018.114 - Convention avec le SyDEV : avenant n° 1 à la convention relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention n° 2017.ECL.0748.

2018.115 - Lotissement communal « Les Olivettes » : statuts de l'association syndicale libre

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les statuts de l'association syndicale libre qui sera créée pour la gestion de certains espaces verts du lotissement.

2018.116 - Convention avec le SyDEV : travaux de réalisation d'une opération d'éclairage place Jean Yole

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de réalisation de l'opération d'éclairage public.

2018.117 - Convention avec le SyDEV : travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition d'extension du réseau de distribution publique d'électricité.

2018.118 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22 h 22

Fait à Soullans, le 13 décembre 2018

Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

